



AMBASSADE ROYALE DE NORVÈGE

Organisation Mondiale des Douanes
Direction de la Facilitation
Rue du Marché 30
1210 Bruxelles

Votre réf.: Mme Gillis

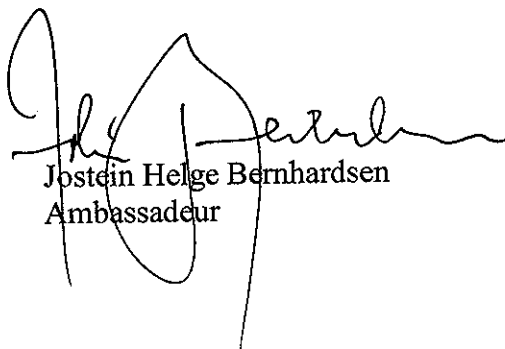
Notre réf.: DSE

Bruxelles, le
8 janvier 2007

Madame, Monsieur,

Le Ministère des Affaires étrangères à Oslo, section des Traités, me demande de vous transmettre le document ci-joint, concernant l'amendement au Protocole du 26 juin 1999 de la Convention Internationale sur la Simplification et l'Harmonisation des Procédures de Douane du 18 mai 1973, signé par le Roi Harald V de Norvège.

Je vous en souhaite bonne réception, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.



Jostein Helge Bernhardsen
Ambassadeur